

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020114	Date d'inspection Le 12 juillet 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Entramis 2020		Numéro de téléphone (506) 548-3124	
Adresse 963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.
- Le ratio est respecté pendant la visite.
- Les dîners et les collations sont servis aux enfants tous les jours. Les enfants qui choisissent d'emmener leurs boîtes à lunch, celle-ci sont remises dans le réfrigérateur.
- L'aire de jeux extérieure offre aux enfants une variété et diversité de jouets et de jeux. Le pourcentage d'ombre offerte respecte le 10% requis.
- Une liste d'activité a été faite et planifiée selon l'intérêt des enfants.
- L'orientation des enfants est faite de façon respectueuse et positive.
- Deux périodes de jeux extérieurs sont planifiées tous les jours.

Observations : Les enfants jouent à l'extérieur pendant la visite. Un groupe d'enfant joue à la corde à sauter, un second groupe joue avec des ballons, un autre groupe fait des jeux créatifs. Les enfants sont entrés se laver les mains et se préparer au dîner.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 juillet 2022

Date

original signé par
Annie Guitard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 juillet 2022

Date